

L'emploi dans le secteur touristique

Près de 6 personnes sur 10 employées dans les activités touristiques de base sont des femmes

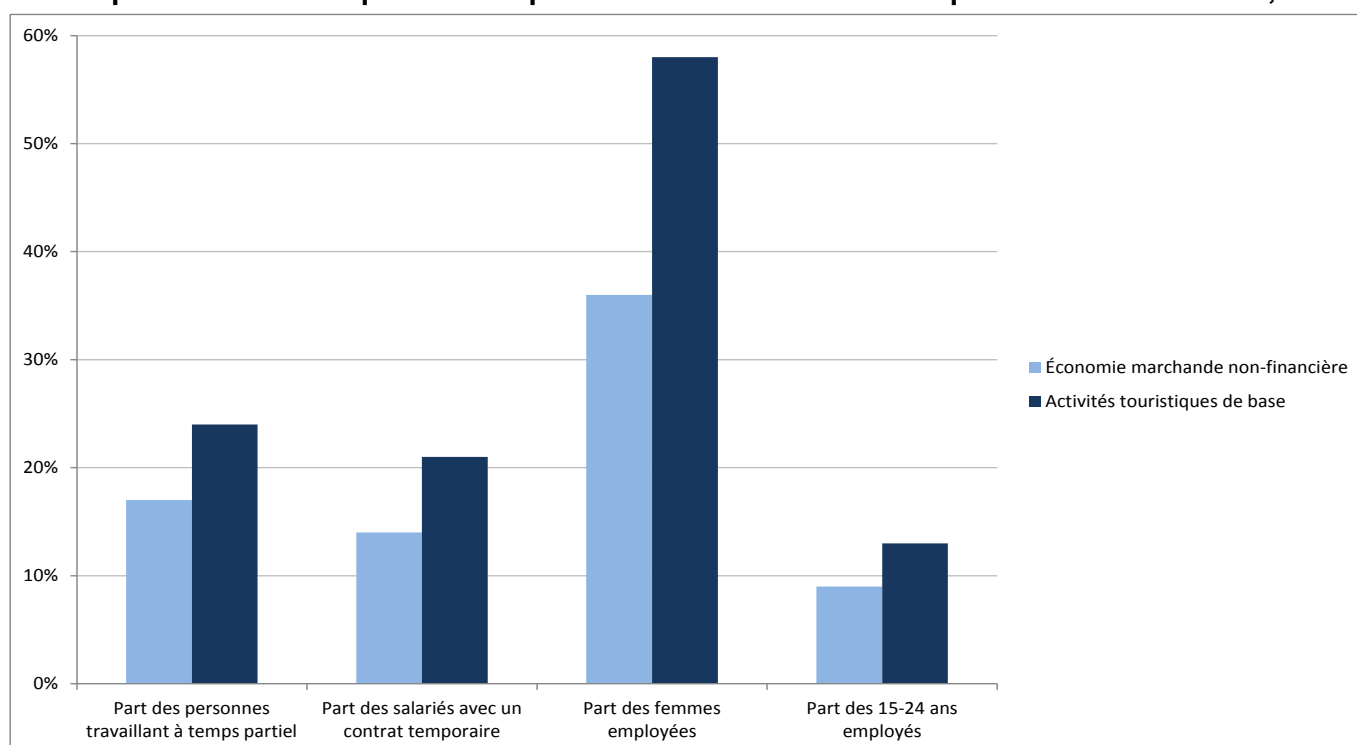
Davantage d'emploi temporaire et davantage d'emploi à temps partiel

Dans l'**Union européenne** (UE), les industries du tourisme (activités économiques liées au tourisme, mais ne reposant pas nécessairement uniquement sur le tourisme) employaient plus de 12 millions de personnes, soit 9% de l'emploi total dans l'économie marchande non-financière de l'UE en 2013. Parmi celles-ci, les trois secteurs qui reposent presque entièrement sur le tourisme (hébergement, agences de voyage/voyagistes et transports aériens) employaient 3,3 millions de personnes. L'analyse effectuée dans le présent communiqué de presse se concentre sur ces activités touristiques «de base».

Par rapport à l'ensemble de l'économie marchande non-financière, les activités touristiques de base dans l'**UE** ont fourni en 2014 davantage de contrats à temps partiel (24% de l'emploi dans les activités touristiques de base, contre 17% dans l'économie marchande non-financière) et moins d'emplois stables (21% d'emplois temporaires, contre 14%). Elles employaient également davantage de femmes (qui représentaient 58% de l'emploi dans les activités touristiques de base, contre 36%) et une main-d'œuvre plus jeune (13% des personnes employées étaient âgées de 15 à 24 ans, contre 9%).

Ces informations sont extraites d'un [rapport](#) publié par **Eurostat, l'Office statistique de l'Union européenne**, dans lequel d'autres caractéristiques de l'emploi dans les activités touristiques sont analysées.

Principales caractéristiques de l'emploi dans les activités touristiques de base dans l'UE, 2014



Plus d'1 emploi touristique sur 5 dans l'UE est un emploi temporaire et/ou à temps partiel

Dans l'UE en 2014, 24% des personnes occupées dans des activités touristiques de base travaillaient à temps partiel. Parmi les États membres, le travail à temps partiel représentait plus de la moitié de l'emploi dans les activités touristiques de base aux **Pays-Bas** (56%, contre 42% dans l'économie marchande non-financière), et au moins un tiers au **Danemark** (39%, contre 22%), en **Suède** (38%, contre 20%), en **Allemagne** (34%, contre 23%), en **Irlande** (33%, contre 23%) et au **Royaume-Uni** (33%, contre 24%). Au niveau de l'UE, la part du travail à temps partiel dans les activités touristiques de base (24%) était également sensiblement plus élevée que dans l'ensemble de l'économie marchande non-financière (17%). Tel était le cas dans la grande majorité des États membres pour lesquels des données sont disponibles.

De même, la proportion d'emplois temporaires est nettement plus élevée dans les activités touristiques de base (21%) que dans l'économie marchande non-financière (14%). Cette situation est constatée dans tous les États membres de l'UE pour lesquels des données sont disponibles. En **Bulgarie**, en **Grèce**, en **Italie**, à **Chypre** et en **Autriche**, la part des travailleurs temporaires est même environ de trois à quatre fois plus élevée que dans les activités touristiques de base.

Emploi dans les activités touristiques de base par type de contrat, 2014

	Part des emplois à temps partiel (%)		Part des emplois temporaires (%)	
	Activités touristiques de base	Économie marchande non-financière	Activités touristiques de base	Économie marchande non-financière
UE*	24	17	21	14
Belgique	29	19	14	8
Bulgarie	:	2	21	5
République tchèque	10	5	13	10
Danemark	39	22	(9)	7
Allemagne	34	23	17	12
Estonie	:	8	:	4
Irlande	33	23	13	9
Grèce	6	10	40	12
Espagne	14	15	31	24
France	19	13	18	13
Croatie	(7)	3	32	19
Italie	26	17	38	14
Chypre	(6)	15	44	11
Lettonie	:	6	:	3
Lituanie	:	6	:	3
Luxembourg	(14)	14	(13)	7
Hongrie	(7)	7	11	8
Malte	26	16	15	7
Pays-Bas	56	42	30	23
Autriche	30	24	22	8
Pologne	(8)	6	40	33
Portugal	7	8	30	22
Roumanie	:	2	:	1
Slovénie	(14)	9	(24)	17
Slovaquie	:	4	12	9
Finlande	24	14	(14)	11
Suède	38	20	30	15
Royaume-Uni	33	24	8	5
Islande	12	17	22	11
Norvège	28	21	10	6
Suisse	31	28	20	11
ARY de Macédoine	:	4	28	17
Turquie	3	6	21	13

* Données estimées.

: Données manquantes ou non publiées en raison de la taille trop réduite de l'échantillon.

La fiabilité des données entre parenthèses peut être affectée par l'utilisation d'échantillons de petite taille.

Les activités touristiques emploient davantage de femmes et de jeunes travailleurs

Le tourisme est l'un des principaux employeurs pour les femmes dans l'UE. Alors qu'elles représentaient, en 2014, un peu plus d'un tiers (36%) des personnes occupées dans l'économie marchande non-financière, les activités touristiques de base employaient principalement des travailleuses (58%). Les femmes représentaient au moins deux tiers des emplois dans les activités touristiques de base en **Lettonie** (72%, contre 42% dans l'économie marchande non-financière), en **Lituanie** (68%, contre 43%), en **Pologne** (67%, contre 36%), en **Slovaquie** (67%, contre 36%) et en **Estonie** (66%, contre 40%). Il convient également de noter que les femmes représentaient la plus grande part de l'emploi dans les activités touristiques de base dans tous les États membres de l'UE, à l'exception du **Luxembourg** (où elles représentaient 32% de l'emploi), de **Malte** (41%) et de la **Belgique** (49%).

Avec 13% de personnes occupées âgées de 15 à 24 ans, les activités touristiques de base employaient dans l'UE proportionnellement plus de jeunes travailleurs que l'économie marchande non-financière (où les 15-24 ans représentaient 9% de l'emploi). Cette tendance se retrouve dans presque tous les États membres pour lesquels des données sont disponibles. La part des jeunes dans l'emploi des activités touristiques de base était particulièrement élevée au **Danemark** (24%), à **Malte** et aux **Pays-Bas** (21%), ainsi qu'au **Royaume-Uni** (20%), où au moins 1 travailleur du tourisme sur 5 était âgé de 15 à 24 ans.

Emploi dans les activités touristiques de base par sexe et groupe d'âge, 2014

	Part des femmes (%)		Part des personnes occupées âgées de 15 à 24 ans (%)	
	Activités touristiques de base	Économie marchande non-financière	Activités touristiques de base	Économie marchande non-financière
UE*	58	36	13	9
Belgique	49	33	(10)	8
Bulgarie	64	42	(8)	6
République tchèque	62	35	8	7
Danemark	54	34	24	18
Allemagne	63	37	15	10
Estonie	66	40	:	9
Irlande	52	36	16	10
Grèce	51	35	5	5
Espagne	57	38	6	5
France	58	35	10	9
Croatie	62	38	(7)	6
Italie	54	33	7	5
Chypre	56	41	(8)	9
Lettonie	72	42	:	9
Lituanie	68	43	:	10
Luxembourg	32	34	:	6
Hongrie	61	38	12	7
Malte	41	30	21	15
Pays-Bas	54	34	21	18
Autriche	63	39	19	14
Pologne	67	36	(9)	9
Portugal	55	40	11	7
Roumanie	63	37	:	5
Slovénie	60	37	(9)	7
Slovaquie	67	36	15	7
Finlande	64	35	(12)	12
Suède	61	33	18	12
Royaume-Uni	56	35	20	14
Islande	48	34	18	20
Norvège	55	32	19	15
Suisse	58	36	17	14
ARY de Macédoine	57	34	(7)	7
Turquie	29	20	17	17

* Données estimées.

: Données manquantes ou non publiées en raison de la taille trop réduite de l'échantillon.

La fiabilité des données entre parenthèses peut être affectée par l'utilisation d'échantillons de petite taille.

Méthodes et définitions

Les données sur les caractéristiques de l'emploi dans le tourisme présentées dans ce communiqué de presse font référence aux activités touristiques de base uniquement (voir ci-dessous). Elles sont fondées sur l'enquête européenne sur les forces de travail (EFT). Il s'agit d'une grande enquête par sondage auprès des ménages privés. Les données de l'EFT se réfèrent à la population résidente et, partant, les résultats de l'EFT concernent les personnes résidant dans le pays, quel que soit le pays où ces personnes travaillent.

L'économie marchande non-financière comprend les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. Elle fait référence aux activités économiques couvertes par les sections B à J et L à N, y compris S95, de la nomenclature statistique des activités économiques NACE Rév. 2.

Les **activités touristiques de base** sur lesquelles porte le présent communiqué de presse comprennent le transport aérien (section H51 de la NACE Rév. 2), l'hébergement (section I55 de la NACE Rév. 2) et les activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes (section N79 de la NACE Rév.2). D'une manière plus générale, les industries du tourisme comprennent les activités économiques liées au tourisme (mais qui ne reposent pas nécessairement uniquement sur le tourisme), telles que le transport de passagers par chemin de fer ou les services de restauration et de débits de boissons.

Travail à temps partiel: la distinction entre travail à temps plein et travail à temps partiel est généralement basée sur une réponse spontanée du déclarant.

L'emploi temporaire fait référence au travail effectué dans le cadre d'un contrat à durée déterminée, par opposition au travail à durée indéterminée, pour lequel il n'y a pas de date de fin. Un emploi peut être considéré comme un emploi temporaire si employeur et salarié s'accordent sur le fait que son terme est déterminé par des règles objectives (habituellement consignées dans un contrat de travail à durée de vie limitée). Ces règles peuvent être une date spécifique, la fin d'une tâche ou le retour d'un autre salarié qui a été remplacé temporairement.

Plus d'informations

Article «Statistics Explained» d'Eurostat sur l'emploi dans le secteur du tourisme (en anglais uniquement).

Section du site web d'Eurostat consacrée aux statistiques du secteur touristique.

Base de données d'Eurostat sur le tourisme.

Base de données d'Eurostat contenant les statistiques de l'EFT relatives à l'emploi.

Publié par: **Service de presse d'Eurostat**


Vincent BOURGEAIS
Tél: +352-4301-33 444
eurostat-pressoffice@ec.europa.eu

 ec.europa.eu/eurostat

Production des données:

Krista DIMITRAKOPOULOU
Tél: +352-4301-33 298
chryssanthi.dimitrakopoulou@ec.europa.eu

 [@EU Eurostat](https://twitter.com/EU_Eurostat)

 **Demandes média**: Eurostat media support / Tél: +352-4301-33 408 / eurostat-mediasupport@ec.europa.eu